

[Aires d'accueil des gens du voyage \(https://www.entre-bievreethrone.fr/services-et-demarches/logement/aires-daccueil-des-gens-du-voyage-0\)](https://www.entre-bievreethrone.fr/services-et-demarches/logement/aires-daccueil-des-gens-du-voyage-0)

Trois aires d'accueil des gens du voyages sont implantées sur les communes de Chanas, Sablons et Saint-Maurice-l'Exil. Elles comportent chacune 10 emplacements.

Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire avec douche, WC, bac à laver, prises d'eau et d'électricité. La Communauté de communes gère et entretient ces aires, inaugurées en 2008.

Image

À TÉLÉCHARGER

📄 [Règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage \(.pdf - 216.59 Ko\) \(https://www.entre-bievreethrone.fr/sites/default/files/delib_2023_352_annexe.pdf\)](https://www.entre-bievreethrone.fr/sites/default/files/delib_2023_352_annexe.pdf)

CONTACT

Gardiennage des aires - SG2A HACIENDA
06 61 23 76 08

Le règlement intérieur et les tarifs

Ils sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Les tarifs sont les suivants :

Emplacement par nuit et par emplacement	3,50 €
Caution / Dépôt de garantie	100 €
Eau : prix du m ³	3,42 €
Electricité : prix du kWh	0,22 €
Dépassement de séjour : par nuit	15 €

La gestion des aires est confiée à la société SG2A HACIENDA.

L'accueil

Ces aires ont vocation à accueillir de façon temporaire les gens du voyage. Pour séjourner sur une aire, ils doivent :

1. Contacter le gestionnaire pendant les heures d'ouverture
2. Présenter les pièces demandées et notamment : une pièce d'identité, la carte grise ainsi qu'un justificatif d'assurance du véhicule tracteur et de la caravane.
3. Verser un dépôt de garantie d'un montant de 100 € à l'arrivée sur l'aire.
4. Signer et s'engager à respecter le règlement intérieur et la convention d'occupation ainsi que les autres usagers, les gestionnaires et les équipements

Point travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage

Aire de Chanas :

FERMETURE de l'aire du 16 février au 29 avril 2024
(dates prévisionnelles).

Travaux de mises aux normes des sanitaires et des blocs techniques.

Aire de Sablons :

Démolition du hangar à côté de l'aire d'accueil : à
partir du 19 février 2024 pour une durée de 6
semaines environ. Attention aux nuisances sonores
et aux poussières.